Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1967)

Heft: 65

Artikel: D.P. en écho : du "Volksrecht" aux "Groupements patronaux vaudois"

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1029098

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JOHN Lausanne J.A. Lausanne J.

D.P. en écho: du «Volksrecht» aux «Groupements patronaux vaudois»

Une idée politique peut être juste, ingénieuse, brillante. Toutes ces qualités sont secondaires par rapport à celle-ci : il faut d'abord qu'elle prenne, comme prend une mayonnaise.

Nous avons dans DP 63 esquissé un programme de réforme fiscale. L'idée a pris. Nous le disons sans vantardise, car les pièces maîtresses de notre proposition n'étaient pas originales; la répartition de l'impôt direct entre la Confédération et les Cantons, en séparant les sociétés et les personnes physiques, on en parlait, il y a dix ans déjà, en Suisse. Quant à la taxe à la valeur ajoutée, toute l'Europe l'adopte. Mais le rappel de ces propositions déjà connues et la synthèse que nous en avons fait ont trouvé un écho aussi bien à gauche qu'à droite. Dans les enveloppes de l'Argus s'opéraient de curieuses cohabitations. Le « Volksrecht » (19.12.1966), journal socialiste zuricois, a donné à ses lecteurs un résumé très complet de notre article; mais la « Nation » en a fait de même. « Das Arbeiterwort » qui groupe des hommes, à Zurich pour la plupart, qui se situent à la gauche du parti socialiste, a commenté le même article. Les « Groupements patronaux vaudois » l'ont mis en vedette et leur communiqué a été repris en bonne

place dans « La Suisse » et dans de nombreux jour-

naux où nous n'aurions jamais rêvé de pénétrer un jour, tel le « Journal de Bulle » par exemple. Notre but était d'ouvrir la discussion. Il est atteint.

Notre but etait d'ouvrir la discussion. Il est a Mais la suite ?

Pas besoin d'être en souci : l'intérêt ne va pas retomber. Puisque, à fin mai, le peuple sera consulté sur la ratification du programme financier immédiat, le sujet restera au premier plan de l'actualité. Nous souhaitons quant à nous que ce « Sofortprogramm » soit repoussé, nous avons déjà dit pourquoi; mais il est clair qu'à la veille des votations nationales les susceptibilités seront très vives. Si le projet échoue, ce qui est vraisemblable, les vaincus voudront leur revanche. Dans cette atmosphère, rien ne pourra être construit qui soit durable; l'amour-propre des partis sabotera toute réforme. C'est pourquoi il faut souhaiter que les partisans et les adversaires s'engagent ce printemps en sachant réserver l'avenir.

D'autre part, le recours aux solutions provisoires est faux. Une réforme profonde ne pourra être introduite que par étapes. Les solutions intermédiaires doivent nous en approcher et non nous en éloigner. L'Europe sous nos yeux se construit de cette manière. Il n'y a pas d'autre méthode. Le provisoire, c'est le conservatisme. Nous aurons l'occasion de le montrer encore.

Parents pauvres de la civilisation du confort: les organistes

En hiver, on peut trouver encore un peu de fraîcheur chez les musiciens. Ils connaissent les méfaits des appartements surchauffés; les bois et les cordes de leurs instruments supportent mal l'air desséchant. Donc vous entrez et vous croyez qu'il fait froid. Il ne fait que frais. L'épinette cohabite avec l'humidificateur.

Nous étions chez un organiste. C'est que nous cherchions l'explication d'un curieux phénomène. L'orgue est un des instruments qui connaît la plus grande vogue chez les jeunes. En voici un exemple chiffré que nous empruntons à un numéro récent de l'Ordre professionnel (19.11.1966): « Deux crescendos dans le commerce américain d'instruments de musique. La guitare : 9 millions vendues en 1965, contre 2,6 en 1955, soit un progrès de 250 %; l'orque : il y a 4 millions d'organistes amateurs, contre 825 000 en 1955 (plus de 350 % d'augmentation) ». Avant d'avoir consulté les chiffres américains, nous observions chez nous ce renouveau. Un récital d'orgue réunit plus facilement un public d'amateurs qu'un récital de piano. Le disque a rendu ingrate la carrière de pianiste virtuose; car les enregistrements ont atteint une telle perfection, les concertistes sont soumis à une concurrence si effrénée, la maîtrise de l'instrument est telle, qu'il est difficile par son seul nom à l'affiche de réunir une centaine d'amateurs; le piano, dont le répertoire quoique riche ne s'étend que sur deux siècles, impose le vedettariat.

L'évolution de l'engouement pour l'orgue est inverse. Le disque a fait connaître un répertoire infiniment varié puisque l'orgue est un des instruments les plus anciens, même si l'enregistrement a popularisé surtout le répertoire du XVIIIe et du XVIIIIe. En même temps, la construction de l'instrument a obéi à de nouveaux critères techniques et esthétiques; on a renoncé à l'orgue romantique avec son attirail spectaculaire: la pédale d'orage, les anches libres et, héritée il est vrai de l'orgue plus ancien, la voix humaine avec son tremblant (mais si l'écriture pour orgue était moins sérieuse, quels effets au second degré, d'humour et de poésie mêlés, l'on pourrait tirer

encore de l'orque romantique! De même que la poésie moderne a fait un sort nouveau aux plus trémolantes images du XIXe). Albert Schweitzer a été un des derniers organistes à faire connaître l'orgue romantique. Aujourd'hui on recrée l'orgue de Bach. Mais ces transformations, ces aller et retours font qu'il n'y a pas deux orgues semblables. L'interprétation garde ainsi un côté artisanal en raison des qualités toujours singulières de l'instrument. Nous nous entretenions avec Lionel Rogg des amateurs d'orque, de ce public nouveau, jeune, laïc ajoutait-il (l'orque est presque toujours dans l'église, mais les auditeurs ne se recrutent plus parmi les pratiquants du culte exclusivement) et il nous quittait une heure et quart avant le début de son concert; il lui fallait prendre en mains avant le récital l'orgue qu'il connaissait mal.

S'il y a des amateurs d'orgue, qui sont les organistes ? C'était l'objet de notre hivernale curiosité. Les professionnels sont astreints à des études extrêmement sévères : on exige d'eux une formation de base en piano; ils doivent aller jusqu'à la classe supérieure. Ensuite viennent pour l'obtention du diplôme d'orgue six classes, qui représentent quatre ans d'études à plein temps; des connaissances théoriques poussées en harmonie, en contrepoint, en fugue, en composition sont requises. Et enfin l'organiste doit être capable de maîtriser l'improvisation. (Une des raisons peut-être du succès nouveau de l'orgue : il est le seul instrument de musique classique qui laisse, comme le jazz dans son domaine propre, une part si belle à l'improvisation).

En travaillant à plein temps, un organiste ne termine pas ses études avant vingt-deux ou vingt-trois ans. L'effort auquel il s'astreint est de niveau universitaire, et même il répond aux exigences de deux facultés différentes

Quel est alors son emploi dans la société ? On lui impose d'abord une sorte de statut ecclésiastique. A Genève, c'est le consistoire qui discute les

(Suite page 4)

Bi-mensuel romand № 65 12 janvier 1967 Quatrième année

Rédacteur responsable : André Gavillet Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étropage : 15 france

Pour l'étranger : 15 francs Changement d'adresse : 50 centimes

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Jean-Claude Favez André Gavillet Henri Galland Marx Lévy Christian Ogay C.-F. Pochon

Le Nº 66 sortira de presse le jeudi 26 janvier 1967